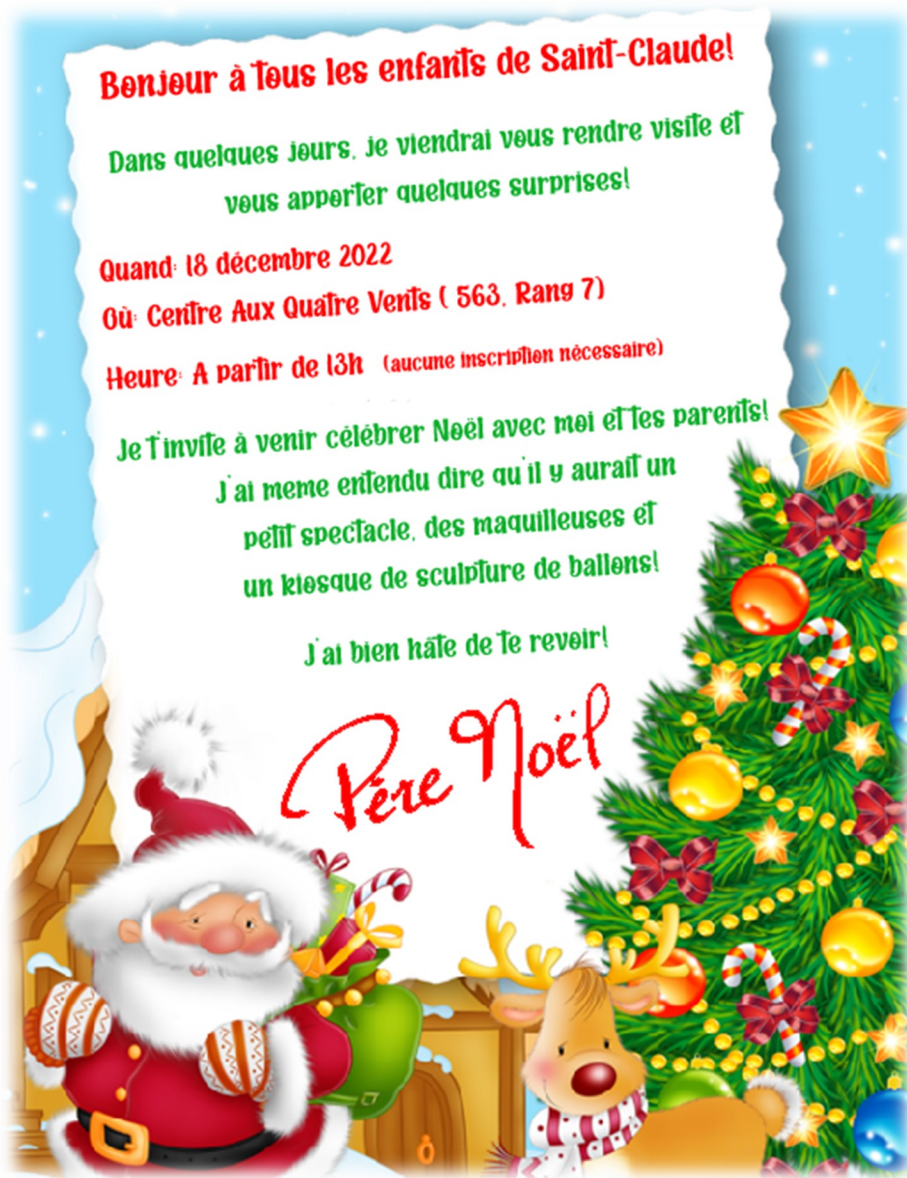


Info-municipal - Décembre 2022



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église

Saint-Claude (Québec) JOB 2N0

Tél : 819 845-7795 Téléc. : 819 845-2479

www.municipalite.st-claude.ca

Suivez nous sur Facebook: « *Municipalité de Saint-Claude* »





VOEUX DU MAIRE

J'ai le plaisir encore une fois de vous présenter tous mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année que nous allons débiter ensemble.

Bientôt nous terminerons 2022, avec ses joies et ses peines et aurons une pensée pour toutes les personnes qui sont disparues et ont tant fait pour notre communauté. Je vous souhaite de passer un beau temps des fêtes avec votre famille et vos proches, et que vous fassiez le plein de souvenirs qui dureront pour le reste de votre vie.

Vous aurez certainement remarqué tous les travaux d'embellissement et d'amélioration que nous avons effectués, tel que le pavage des rues Roy, La-casse et Lussier. Nous avons aussi fait du rechargement sur la Route de l'Eglise et dans le Rang 6. Et bientôt vous pourrez profiter de notre nouvelle cabane chauffée pour la patinoire extérieure.

J'espère que ceux-ci ont répondu à vos attentes, mon souhait étant de rendre notre communauté la plus agréable possible et que ses aménagements et ses infrastructures répondent à vos besoins.

Après un bilan de cette année passée, je peux qualifier cette année de positive et j'associe à cette réussite nos employés municipaux, les membres du conseil municipal et tous ceux qui ont permis de réaliser les projets mis en place.

Ensemble continuons à faire grandir notre Saint-Claude.

Hervé Provencher
Maire



NOUVELLES MUNICIPALES

POSITIONNEMENT DES BACS DANS LA RUE

Nous demandons votre coopération pour la période hivernale: ne placer pas vos bacs dans le chemin ou la rue, pour ne pas nuire aux opérations de déneigement. Prière de l'enlever aussitôt qu'il a été vidé.

Il est recommandé de placer le bac la veille, à proximité de la rue car le mat du camion peut le prendre en bordure de l'entrée de votre cour.

Merci de votre habituelle collaboration.

L'équipe de voirie!



Règlement 2020-326 article 14

Disposition de la neige, de la glace, des feuilles de l'herbe ou de la cendre :

Le fait de jeter ou déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, de la neige, de la glace, des feuilles, de l'herbe ou de la cendre provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.

Par conséquent :

Il est **INTERDIT DE TRAVERSER LA NEIGE DANS LES CHEMINS MUNICIPAUX**

Afin d'offrir une sécurité des usagers de la route en période hivernale, nous tenons à vous rappeler qu'il est :

Interdit de traverser et de laisser des amas de neige dans les rues et les chemins lors du déblaiement de votre entrée.



INTERDICTION - STATIONNEMENT DE NUIT

Le stationnement dans les rues et les chemins municipaux est réglementé sur le territoire de la municipalité de Saint-Claude. Il est défendu de stationner un véhicule dans les rues de la municipalité pendant la période de déneigement, soit du 15 novembre au 31 mars de 24h à 7h.

Les articles de ce règlement indiquent les heures possibles pour le stationnement. Pour la période hivernale, il est important de le respecter. Il est permis de stationner vos véhicules sur votre propre terrain ou dans un endroit où il ne gêne pas l'entretien des chemins et la circulation des autres usagers de la route.



province de québec
municipalité régionale de comté du val st-françois
municipalité de st-claude



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le conseil de la Municipalité de St-Claude a adopté le *Règlement numéro* **NO 2022-334 REGLEMENT PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.**

Le Règlement est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église à St-Claude, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à St-Claude, ce 17 novembre 2022.

France Lavertu, Directrice générale et greffière-trésorière

province de québec
municipalité régionale de comté du val st-françois
municipalité de st-claude



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le conseil de la Municipalité de St-Claude a adopté un calendrier pour la tenue des séances ordinaires 2023:

Lundi 9 janvier	Lundi 6 février	Lundi 6 mars
Lundi 3 Avril	Lundi 1er mai	Lundi 5 juin
Lundi 3 juillet	Lundi 14 août	Mardi 5 septembre
Lundi 2 octobre	Lundi 6 novembre	Lundi 4 décembre

Donné à St-Claude, ce 17 novembre 2022.

France Lavertu, Directrice générale et greffière-trésorière





SESSION D'HIVER 2023

LES MERCREDIS SOIRS À 19:30

À PARTIR DU 11 JANVIER

AU CENTRE QUATRE-VENTS, À SAINT-CLAUDE

LE COURS DE CARDIO-DANSE C'EST :

- 45 MIN. POUR S'AMUSER EN DANSANT AU RYTHME DE LA MUSIQUE TOUT EN TRAVAILLANT NOTRE CARDIO
- 12 SEMAINES DU 11 JANVIER AU 29 MARS 2023
- 140\$ POUR 12 COURS

LIEN POUR L'INSCRIPTION :

[HTTPS://FORMS.GLE/2RV4H7WL5UXZD5LV6](https://forms.gle/2RV4H7WL5UXZD5LV6)

NOUVEAUTÉ !
CARTE DE 10 COURS DISPONIBLE
VALEDE JUSQU'AU
31 DÉCEMBRE 2023
140 \$

AUDREY OSTIGUY
OSTIGUYA@OUTLOOK.COM
819 588-8962

Bibliothèque Irène-Duclos : bénévoles recherchés

Une personne est requise comme bénévole à la bibliothèque de St-Claude pour travailler un samedi par mois de 10h à 11h30.

Les tâches consistent à scanner les livres des utilisateurs ainsi qu'un peu d'entrées de données sur le logiciel de la bibliothèque.
Une bonne formation est donnée et même les étudiants sont invités.

Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec Shirley DesRuisseaux au 819 845-4860.



Chronique de l'inspecteur - INFORMATION EN LIGNE

Saviez-vous que vous pouvez retrouver beaucoup d'information via le site internet de la municipalité ? Sous l'onglet services municipaux/urbanisme et permis.

Vous y retrouverez :

- Formulaire de demande de permis en ligne
- TOUS les règlements municipaux (zonage, lotissement, construction...)
- Les normes d'implantations par zone
- Plusieurs informations sur les installation septique, bande de protection et plus encore!

www.municipalite.st-claude.ca

BOTTIN GARDIENNAGE

Les jeunes intéressés à offrir leur service de garde d'enfants peuvent s'adresser au bureau municipal afin de figurer dans le bottin de gardiennage dans le but d'aider les familles dans la recherche de gardien. Appelez au 819 845-7795 pour en faire partie !



Nous avons reçu 3 noms de la dernière parution.

Emma Pearson (819) 578-4567
Maité Beauvais (819) 571-6818

Catherine Flaust (819) 845-7398

COLLECTE SAPIN DE NOËL

Cette année, les sapins seront recueillis directement à votre porte, ou au garage municipal au 568, rue Gérard.

Vous devez téléphoner à la municipalité **avant le 10 janvier 2023** pour demander un ramassage: 819 845-7795 poste 1



Projets pilotes de partenariat pour des services de garde en milieu familial reconnus

Le projet doit être monté en collaboration avec le bureau coordonnateur de la MRC du Val-Saint-François.

Deux types de projets-pilotes sont admissibles :

- Dans un local fourni par un partenaire de la communauté (*entreprise, organisme ou municipalité*). Le maximum d'enfants reçus est de 12 enfants;
- Dans une résidence privée, que la résidence soit habitée ou non. Le maximum d'enfants reçus est de 9 enfants.

Aménagement des locaux dans le cadre du projet-pilote

- Les locaux doivent être consacrés **exclusivement à la prestation des services de garde**.
- Pendant les heures d'ouverture, l'accès aux locaux doit être contrôlé en tout temps et limité aux personnes impliquées.
- Les locaux doivent être aménagés pour **refléter un espace de vie familial**. Ils doivent comporter minimalement :
 - Un réfrigérateur et un four à micro-ondes ;
 - Un espace pour prendre les repas et les collations ;
 - Une salle de bain avec une toilette et un lavabo ou alors une salle de bain à proximité du local à usage exclusif des enfants du service de garde ;
 - Un espace éclairé et lumineux pour les jeux et les activités des enfants ;
 - Un accès à un espace de jeu extérieur ou à un parc à proximité ;
 - Un espace pour les siestes adapté à l'âge des enfants ;
 - Des modalités de sécurité (téléphone, trousse de premiers soins etc.)

Nos coordonnées

Bureau coordonnateur du Centre de la
petite enfance Magimo
Téléphone : (819) 846-3953
info@cpemagimo.com

La vaccination,
la meilleure protection

LA GRIPPE EXISTE ENCORE

LA GRIPPE PEUT AVOIR DE GRAVES CONSÉQUENCES
POUR TOUS CEUX ET CELLES QUI VIVENT AVEC :

- **LE DIABÈTE**
- **UN SYSTÈME IMMUNITAIRE AFFAIBLI**
- **UNE MALADIE DU CŒUR**
- **UNE MALADIE DES POUMONS**
- **UNE MALADIE DES REINS**

LES PERSONNES ÂGÉES DE 75 ANS ET PLUS ET LES FEMMES ENCEINTES
AUX 2^E ET 3^E TRIMESTRES DE LEUR GROSSESSE ONT AUSSI PLUS DE RISQUE
DE PRÉSENTER DES COMPLICATIONS.

PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR VOUS FAIRE VACCINER :
CLICSANTE.CA

Si vous n'avez pas accès à Internet, demandez l'aide d'un proche pour
réserver votre rendez-vous rapidement en ligne ou téléphonez au :
819 821-5118 ou 1 877 921-5118.





Party du jour de l'an

Venez fêter l'arrivée de la nouvelle année avec nous.

Party du jour de l'an avec la famille Bazin, samedi le 31 décembre 2022 au Centre Aux Quatre Vents (563, Rang 7) à compter de 18h.

La musique et l'animation seront faites par Jocelyn Leblanc, souper repas chaud

Réservez vos billets en contactant un des membres de la famille Bazin.

**30\$ par adulte, 15\$ pour les 6 à 12 ans, Gratuit pour 5 ans et moins
10\$ soirée seulement**

Réservez avant le 12 décembre 2022

Apportez collations et boissons / Aucun billet ne sera vendu à l'entrée

Claude 819 845-3852 Mario 819 845-2147 Frédéric 819 845-3921

Registre des personnes vulnérables en cas de sinistre

Le **Service de la sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Claude** aimerait mettre en place un formulaire afin que les gens visés puissent s'inscrire au fichier

"Personne vulnérable en cas de sinistre (P.V.C.S)"

- Des personnes en situations d'handicap physique ou mental; Des personnes âgées; Des personnes en perte d'autonomie mental ou physique; pourraient avoir besoin d'une aide particulière lors d'une situation en sécurité civile.

L'inscription se fait sur une base volontaire et peut être annulée en tout temps.

Le fichier "Personne vulnérable en cas de sinistre (P.V.C.S)" a pour but de permettre, lors d'un sinistre dans un bâtiment ou à proximité de celui-ci, de favoriser les mesures et un service adapté à l'évacuation des P.V.C.S. Il vise à connaître les particularités qui doivent être prises en compte lors d'une intervention auprès de ces clientèles.

Tous les renseignements inscrits dans ce fichier sont confidentiels, son usage est réservé aux mesures d'urgence de la Municipalité. Le Service de la sécurité incendie vous contactera une fois l'an afin de maintenir les dossiers à jour. Nous vous invitons à nous contacter pour compléter le formulaire.

Nous aurons besoin de votre nom, numéro de téléphone, adresse, âge et de la problématique en question avec quelques détails.

Communiquez avec le service des incendies :

819 845-7795 p.5 ou incendie@st-claude.ca





SERVICE INCENDIE



RECRUTEMENT POMPIERS VOLONTAIRES

Avis à tous les **résidents âgés de plus de 21 ans** intéressés à joindre notre brigade!

Voici l'occasion de vivre une nouvelle expérience. Vous n'avez qu'à présenter une demande écrite auprès du directeur incendie, Jean Labrecque, en y spécifiant vos coordonnées ainsi que vos motivations à faire partie de la brigade des pompiers de Saint-Claude.

Vous devez être prêt à suivre de la formation concernant l'incendie et formation de permis de conduire pour obtenir la classe de conduite 4A (véhicule d'urgence)

Pour plus d'informations : 819 845-7795 poste 5,
Jean Labrecque, Directeur du service incendie

Rappel de sécurité

Vérifiez la capacité de l'appareil à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de l'avertisseur de fumée.

S'il est relié à une centrale, vérifiez si le signal a été émis.

Points importants

- L'avertisseur émet des signaux sonores intermittents? Ces signaux indiquent que la pile est trop faible. Il faut la remplacer immédiatement. N'installez jamais de piles rechargeables.
- Installez un détecteur de fumée par étage, y compris au sous-sol et dans les chambres à coucher où l'on dort la porte fermée. Installez-en aussi dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 pouces) du mur ou du plafond.
- Un avertisseur de fumée doit être remplacé tous les 10 ans. S'il est endommagé ou poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement des piles, changez-le. Ne dépassez jamais la date suggérée.

Vous êtes locataire? Votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée. Toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer les piles!

Le monoxyde de carbone tue!

Le monoxyde de carbone (CO) est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible comme l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane et le bois.

Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant. Il est impossible pour un être humain d'en détecter la présence. Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence. Un avertisseur de fumée ne protège donc pas contre le CO.

Les symptômes d'une intoxication au CO:

- **Faible exposition:** mal de tête frontal, nausées et fatigue
- **Exposition moyenne:** mal de tête frontal persistant avec sensation de battements, nausées, vertiges ou étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, baisse de réflexes et du jugement
- **Exposition importante:** faiblesse, évanouissement, convulsion, coma et décès.

Vous pouvez vous procurer un avertisseur de monoxyde de carbone dans les quincailleries et les grandes surfaces. Les modèles proposés peuvent être simples ou combinés.

Installez les avertisseurs de CO:

- Sur chaque étage de la maison
- Près de la porte du garage attenant à la maison
- N'importe quelle hauteur sur le mur puisque le CO se répand également dans l'atmosphère. Cependant, choisissez un emplacement qui en facilite la surveillance et qui garde hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.



GUIGNOLÉE 2022

Un total de 2 209.10\$ a été amassé par l'équipe pour la guignolée du 26 novembre dernier. Les pompiers présents: Jean, Jonathan, Serge, Yannik, Daniel et Édith. Nous avons eu l'aide de 10 bénévoles: Lucie, France, Marco, Réjean, Sabrina, Frédérick, Kassya, Jean-Luc et Eugène.

J'aimerais remercier toute la population de Saint-Claude, pour leur grande générosité. Un merci particulier à tous les bénévoles qui nous ont permis d'amasser ce beau montant.

Jean Labrecque Directeur incendie





Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

NOS CONSEILS POUR LES FÊTES



ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinth électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous défaire de votre sapin naturel écologiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.



LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.



BOUGIES

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.



CUISINE DES FÊTES

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



AVERTISSEURS DE FUMÉE ET PILES

- Il est important d'avoir un avertisseur de fumée en bon état par étage.
- Pensez à prévoir des piles supplémentaires afin de ne jamais prendre celles de vos avertisseurs pour mettre dans les appareils ou jouets à piles.
- Choisissez un avertisseur de fumée avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans afin de vous assurer d'être en sécurité à plus long terme.



APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
- Éloignez de l'appareil toute matière inflammable dans un rayon de un mètre.



RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.



SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Dénégiez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Gardez la chaudière de cendre à un minimum de un mètre de toute matière combustible.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.



BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

RAPPORT D'UTILISATION DE LA STATION DE LAVAGE

La première saison de la station de lavage de bateaux du lac Boissonneault s'est terminée le 9 octobre après 133 jours d'activités. Mis en fonction grâce à nos efforts combinés à ceux de la municipalité de St-Claude, notre but est de protéger le lac contre les espèces exotiques aquatiques envahissantes (EAE), comme la moule zébrée par exemple.

Notre station répond à un réel besoin car l'achalandage a été important, surtout pendant la haute saison. Environ 500 personnes sont arrêtées à la station pour faire laver une ou plusieurs embarcations. Voici en un coup d'œil le profil des utilisateurs de la station :

- | | | |
|---|--|---------------|
| ⇒ | Certificat quotidien non-motorisé: 349 | Motorisé: 158 |
| ⇒ | Certificat 7 jours pour locateur de chalet, non-motorisé: 23 | Motorisé: 26 |

À tous ces visiteurs, il faut ajouter tous les détenteurs de vignettes saisonnières qui furent plus nombreux que prévus à enregistrer une ou plusieurs embarcations. Grâce à toutes ces données, nous constatons qu'un nombre élevé d'embarcations motorisées sont de puissance de 100hp ou plus (18% des embarcations résidentes et 38% des embarcations des visiteurs). En soi, la puissance des moteurs n'est pas un problème sur un lac profond mais le lac Boissonneault est peu profond. Sur environ 70% de sa superficie, le lac a une profondeur de 3 mètres ou moins. Les embarcations lourdes ont besoin d'une puissance de poussée considérable, ce qui brasse l'eau sur une profondeur de 3 à 4 mètres et les vagues érodent les berges. C'est donc dire que les sédiments (terre, sable, plantes en décomposition) sont brassés et remis en suspension dans l'eau. Ces sédiments en suspension, riches en phosphore, sous l'effet combiné de la lumière et de la chaleur peuvent être à l'origine des éclosions d'algues bleu-vert et du vieillissement prématuré du plan d'eau. L'Association étudie actuellement ce problème.

La patrouille était faite avec une chaloupe identifiée pour environ 150 heures. Ils ont remis, verbalement ou par écrit, 114 avertissements et 1 constat d'infraction au règlement municipal 2022-232. La mode actuelle des embarcations gonflable vient compliquer le travail des patrouilleurs et nous travaillons à trouver des solutions à ce problème.

L'autofinancement a été atteint et même dépassé. Grâce à de généreuses subventions et la contribution de tous les usagers, nous avons réalisés des profits. Nous prévoyons améliorer significativement nos installations avec les surplus et ainsi répondre à de nombreux commentaires qui ont été formulés par les utilisateurs pendant la saison:

- Lavage des bateaux à l'eau chaude ;
- Aménagement d'un fossé de dérivation ;
- Réaménagement de notre poste d'accueil
- Amélioration de notre système d'énergie solaire ;
- Ajustement de la sécurité et de certains tarifs.

Avec les améliorations prévues, nous pensons terminer l'année avec un surplus de 5 000 \$ environ. La modulation des heures d'ouverture en fonction de l'achalandage permettra de financer la hausse des coûts de main d'œuvre. Notre objectif n'est pas de faire des profits mais d'atteindre l'équilibre budgétaire. Nous croyons que notre plan basé sur des prévisions réalistes permettra de réduire progressivement les surplus au fil des ans.

Notre première saison a été une réussite. Elle n'a pas été parfaite et on a beaucoup appris. Nous visons à offrir à notre communauté la meilleure protection possible et des installations correspondant aux standards environnementaux desquelles les résidents pourront être fiers. Nous croyons être sur la bonne voie pour réussir notre mission.



*Association des eaux et des berges
du lac Boissonneault*

Environnement - Sécurité aquatique - Pêche



DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

TU AS DES IDÉES? VIENS LES PARTAGER!

DU 8 AU 10 DÉCEMBRE 2022

**3 JOURS EN GANG POUR PRÉPARER UN
PROJET QUI TE TIENT À COEUR !**

**AU STUDIO
VALCOURT **B12****

DES ATELIERS TRIPPANTS POUR LES JEUNES DU SECONDAIRE

**LEADERSHIP - ACTION - RÉSEAUTAGE - IDÉATION - RÉFLEXION - PLANIFICATION
ORGANISATION - TRAVAIL D'ÉQUIPE - COMMUNICATION - SOUPER CAPOTÉ**

TU AIMERAI ORGANISER UN TOURNOI SPORTIF? TU AIMERAI AVOIR UN PROJET DE PUMPTRACK DANS TA MUNICIPALITÉ? TU VEUX RÉALISER UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR UN VOYAGE SCOLAIRE OU PROPOSER UN TOURNOI DE GAMING À TA MDJ ?

SI TU AS UNE IDÉE DE PROJET, CETTE ACTIVITÉ EST POUR TOI !

DES QUESTIONS ? POUR PLUS D'INFOS :

GUILLAUME - MDJ L'INITIATIVE - 450-532-2281

MATHILDE - CJE RICHMOND - 819-826-1999

MARIE-SOLEIL - CJE JOHNSON - 819-845-5900

L'inscription sans frais comprend l'hébergement, les repas et le matériel des activités. Le transport au lieu des activités est la responsabilité du parent / tuteur.



**Carrefour
jeunesse-emploi**
des comités de Richmond
& Drummond-Bois-Francis



**Carrefour
jeunesse-emploi**
comité de Johnson

Activités du Groupe Entraide

SOIRÉE DANSANTE - JANVIER

QUAND: 14 janvier 2023 à partir de 20h

LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, Rang 7)

Thème : Chez-nous, on danse! Bonne année!

Orchestre : Estelle et Ray



Apportez vos consommations Prix d'entrée : 10 \$

PROGRAMMATION - GROUPE ENTRAIDE

- ⇒ 10 janvier 2023: Reprise des activités du mardi soir au local
- ⇒ 14 janvier 2023: Chez-nous, on danse. Bonne année
- ⇒ 11 février 2023: Soirée de danse, Bonne St-Valentin, le rouge est de mise
- ⇒ 11 mars 2023: Soirée de danse, Le vert est à l'honneur
- ⇒ 8 avril 2023: Soirée de danse. Le printemps est à nos portes
- ⇒ 25 avril 2023: Assemblée annuelle du votre groupe Entraide!
- ⇒ 13 mai 2023: On danse pour célébrer la fête des Mères!
- ⇒ 10 juin 2023: Souper du vice-président. Bonne fête papa et bonne vacances!
- ⇒ 27 août 2023: Tournoi de pétanque

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



©MRC VSF 2022 – Écocentre régional, 666, chemin Keenan, Canton de Melbourne

L'écocentre régional du Val-Saint-François fermera pour la période hivernale, le 26 novembre 2022

Richmond, 16 novembre 2022 – La MRC tient à informer la population du Val-Saint-François que l'écocentre régional du Val-Saint-François fera relâche pour la période hivernale, du 27 novembre 2022 au 25 avril 2023 inclusivement. Les gens ont jusqu'au samedi 26 novembre pour aller y déposer leurs matières et rebuts.

Pour connaître les matières acceptées, visitez le site Internet de la MRC du Val-Saint-François à www.val-saint-francois.qc.ca, ou appeler au 819 845-2544 ou au 819 826-6505.

La période des Fêtes est à nos portes et nous invitons les citoyens.nes à participer à la collecte de sapins de Noël qui s'organisera pour leur municipalité. Pour les citoyens de Saint-Claude la date limite pour aller porter son sapin de Noël au garage municipal (568, rue Gérard) est le 10 janvier prochain. Vous pouvez aussi appeler à la municipalité pour planifier un ramassage directement chez vous: 819 845-7795.

27,3 tonnes amassées lors des collectes des résidus domestiques et dangereux (RDD) 2022 dans le Val.

La MRC a accueilli au total 554 citoyens participants dans le cadre de ses trois collectes de RDD tenues cette année dans les secteurs de Richmond, Valcourt et Windsor. Nous aurons réussi à détourner 27,3 tonnes de résidus domestiques dangereux de l'enfouissement.

Ces collectes comptent avec la participation de précieux bénévoles et partenaires. La MRC tient à remercier chaleureusement chaque personne qui donne de son temps les samedis de ces collectes, ainsi que ses partenaires de longue date qui ont toujours cru à l'importance de cette activité, soit les entreprises Domtar, BRP et Usinatech. En plus de collecter des résidus dangereux, ces journées permettent de sensibiliser la population sur le recyclage responsable.

L'écocentre régional, situé au 666, chemin Keenan dans le Canton de Melbourne, demeure en tout temps l'endroit tout indiqué pour y déposer les matières dangereuses afin qu'elles soient récupérées ou détruites adéquatement.